



Planning 2022-2023

Le planning est susceptible d'être légèrement modifié à la rentrée.

Contact :
usc.gactrampo@gmail.com

			LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
GAC-TR		Mini-acrobates (2015-2017)		16h45-18h45			16h-18h
		Acrobates (2012-2014)					16h-18h
Trampoline		Loisirs mini (2015-2017)		16h45-18h45		18h-20h	
		Loisirs moyens (2012-2014)		16h45-18h45		18h-20h	
		Loisirs pré-ados/ados (2009-2011)		18h30-20h30			
		Loisirs ados-adultes (2008 et avant)		18h30-20h30		19h30-21h30	
	Sur sélection	Loisirs-compétition	18h-20h				17h30 -19h30
	Sur sélection	Formation (2015-2016)	18h-20h	18h30-20h30		18h-20h	16h-18h
		Fédéral - National (2014 et avant)	18h-20h	18h30-20h30		19h30-21h30	17h30-19h30
Gymnastique Acrobatique		Loisirs (2008-2016)		18h30-20h30		18h30-20h30	
	Sur sélection	Loisirs-compétition	18h30-20h30	18h30-20h30		18h-20h30	
		Détection Voltigeur	18h-19h30		Choré (à confirmer)		16h30-18h00
		Compétition Fédéral A et B		18h30-20h30		18h-20h30	
		Compétition National B		18h-20h30		18h-20h30	16h30-19h00
		Compétition National A & Elite	18h-20h30	16h30-20h00		18h00 - 21h00	16h30-19h00

Groupes acrobates : 1 entraînement par semaine

Groupes loisirs : 1 entraînement par semaine

Groupes détection/compétition : 2 à 4 entraînements par semaine

Tous nos entraînements loisirs se déroulent au gymnase Schweitzer.

Les cours compétiteurs GAC ont lieu aux gymnases Schweitzer et la Lévrière ainsi que dans les locaux des STAPS.

TARIFS 2022/2023 :

	Nombre d'entraînement(s) / semaine	Tarifs
Mini-Acrobates Acrobates	1	250 €
Loisirs TR Loisirs GAC	1	230 €
Compétiteurs TR ou GAC	2	300 €
	3	345 €
	4	390 €

Toute inscription devra être complétée, avant le 1er Octobre. Tout élément manquant au dossier après cette date ne permettra pas à l'adhérent de participer aux entraînements.

PAIEMENTS ACCEPTÉS :

CB (uniquement via l'inscription en ligne), chèques, espèces, coupons sport.

AIDES POSSIBLES :

- **Bons CCAS** (à récupérer à la mairie de Créteil) - réduction de 70% (quotient 1) ou 20% (quotient 2) à valoir sur le coût d'une activité sportive ou culturelle - Prise en charge sur un montant maximal de cotisation de 264€ (53€ maximum avec un bon de 20 % et 185€ maximum avec un bon de 70 %).

La demande de bon(s) peut être effectuée :

- lors du Forum des associations culturelles et sportives du 4 Septembre 2022 au Palais des Sports de Créteil ;
- en ligne sur le site de la ville à partir du 01/09.

Vous devrez fournir:

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer ou facture EDF) ;
- un certificat de scolarité pour les plus de 16 ans ;
- avant votre demande de bons sports, vous devez avoir fait calculer votre quotient familial au service des Prestations scolaires.